

**Bureau des procédures environnementales**

---

**Commune de VALENCIENNES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE, dont le siège social est situé 2 place de l'Hôpital Général – CS 60227 – à 59305 VALENCIENNES Cedex, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à la régularisation administrative de sa déchetterie située rue de la Bleue du Nord sur la commune de VALENCIENNES.

Cette demande sera soumise à une enquête publique **en mairie de VALENCIENNES pendant trente et un jours consécutifs, du lundi 20 novembre à 8h15 au mercredi 20 décembre 2023 à 17h00**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'incidence et de dangers ainsi qu'une note de présentation non technique, tous les jours ouvrables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi, sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/regularisation-dechetterie-de-valenciennes>  
En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : [regularisation-dechetterie-de-valenciennes@mail.proxiterritoires.fr](mailto:regularisation-dechetterie-de-valenciennes@mail.proxiterritoires.fr) (en précisant dans le sujet : dossier COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE à VALENCIENNES) ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de VALENCIENNES, place d'Armes – BP 90339 à 59304 VALENCIENNES, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE à VALENCIENNES).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées et donc accessibles sur internet.

Monsieur François VINATIER, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, **en mairie de VALENCIENNES, au lieu de consultation du dossier le lundi 20 novembre 2023 de 8h15 à 12h00, le vendredi 15 décembre 2023 de 13h15 à 17h00 et le mercredi 20 décembre 2023 de 13h15 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE à l'adresse 2 place de l'Hôpital Général – CS 60227 – à 59305 VALENCIENNES Cedex, et plus précisément à Madame Anne MELOT par téléphone : 06.78.29.44.83 ou par courriel : [amelot@valenciennes-metropole.fr](mailto:amelot@valenciennes-metropole.fr).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de **VALENCIENNES** pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.